

Petite histoire d'une institution 1872-2011



De «La Société d'assistance et de patronage pour les sourds et muets du Rhône et des départements voisins » [1884]

à

« la société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône et des départements voisins » [1969]

Séverine,

Au terme de mon engagement professionnel, je t'adresse mes meilleures pensées en souvenir du temps passé ensemble. Tu m'as fait découvrir ton secteur d'activité et j'ai apprécié ta volonté et ton enthousiasme.

Porte-toi bien.

A travers cet opuscule, destiné au départ à mes collègues, il s'agissait pour moi d'inscrire la création récente du foyer d'hébergement dans une histoire plus longue et plus complexe, celle des institutions sociales au 19^{ème} siècle. L'association créée dans cette fin de siècle et l'école Gallieni restent emblématiques de la volonté de certains hommes et femmes de cette époque de porter le projet d'une société attentive aux plus démunis et aux plus pauvres.

Je tenais à te le faire partager également. Avec toute mon amitié.

Pascal T.

Petite histoire d'une institution 1872-2011

A mes collègues du foyer d'hébergement

Histoire, anamnèse, biographie ...

Un court recueil d'informations glanées au cours des dix années passées au foyer d'hébergement : photos affichées, quelques lignes d'un projet d'établissement, conseils de quartier, journées du patrimoine, cartes postales, bribes de conversation.

... des traces du passé à l'émergence d'un futur.

Pascal Tarrade -Juillet 2011

Pour ne rien arranger les aveugles lisent en braille au risque de réveiller les sourds.

Citation de pierre Desproges

Association d'utilité publique :

L'école Gallieni est gérée par une association d'utilité publique dite « Société d'Assistance et de Patronage pour les Aveugles du Rhône et des Départements Voisins ». Créée dès son origine, en 1883, pour venir en aide aux enfants sourds-muets, elle a su s'adapter et se transformer au gré des circonstances et des demandes.

Sommaire :

I/ - Les sourds et muets

II/ - Les sourds muets et les aveugles

III/- Les ateliers d'aveugles adultes

IV/- L'école GALLIENI

V/- Le devenir des arriérés, des sourds muets et des aveugles

VI/- La société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône

VI/- L'institut HUGENTOBLER

VII/- En annexe :

-Documents d'archive

-L'école Gallieni à Villeurbanne, évocation de son fondateur : Jacques Hugentobler par son directeur Jacques Hanchin.

Documents :

- Journées du patrimoine organisées par les conseils de quartier.

- Sources :

Coupaud : bibliothécaire MILS de Villeurbanne.

Drouot : nécrologie de Jacques Hugentobler

ENSDV : histoire de l'institution lors du transfert rue de France

- Ville de Lyon : documents

- Photos : Gallieni. Site internet : Villeurbanne cpa (cartes postales anciennes)

LES SOURDS ET MUETS DU RHÔNE

1872

Le 1^{er} octobre, un instituteur suisse, Jacques HUGENTOBLER, spécialisé dans la rééducation des sourds et muets, ouvre une institution privée rue Duhamel à Lyon « L'institut Hugentobler ». Cette structure est destinée à accueillir un petit groupe d'enfants sourds et muets issus de familles aisées. Devant la demande grandissante, il décide d'ouvrir son institution aux autres enfants issus de familles plus modestes. Afin de réaliser son projet, il sollicite l'aide de la commune (Ville de Lyon), du département (Le Rhône) et des départements environnants.

1882

Jacques HUTENGOBLER fait l'acquisition pour 75000 francs d'une propriété bourgeoise au 77 rue des maisons neuves à Villeurbanne., actuelle rue Jean JAURES Des travaux sont immédiatement entrepris ainsi que la construction d'un bâtiment pour accueillir les pensionnaires. Les villes de Lyon et de Villeurbanne sont sollicitées pour l'octroi de bourses et de subventions voir le document page 19.

1884

Le 29 décembre : Le projet d'association est accepté. L'arrêté du préfet du Rhône rend l'association officielle et elle est nommée « société d'assistance et de patronage pour les sourds et muets du Rhône et des départements voisins ». Cette fondation était nécessaire pour permettre l'accueil des enfants sourds des classes défavorisées. Elle compte 27 élèves, hommes et femmes et 3 enseignants.



Institution des sourds-muets - rue Maison Neuves –Cours et préaux

Les filles au fond à gauche les garçons à droite séparée par la clôture, les petits devant

LES SOURDS ET MUETS ET LES AVEUGLES DU RHÔNE

1889

Le 20 mars : l'institution de jeunes aveugles dirigée à Lyon Charpenne par Melle Frachon sera fermée par arrêté préfectoral. Le conseil général fait appel à M. HUGENTOBLE, il lui est demandé d'ajouter une section d'aveugle à son établissement.

1890

Le 10 novembre : l'association accède à la demande du préfet et modifie ses statuts en conséquence. L'association change alors de nom et devient :

« Société d'assistance et de patronage pour les sourds et muets et les aveugles du Rhône et des départements voisins ».

Elle est subventionnée par l'Etat, le Conseil Général du Rhône et les conseillers généraux des départements voisins. Elle accueille désormais, 17 aveugles et 63 sourds-muets.

1896

Le 6 janvier : Félix Faure, président de la République signe le décret de reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

1893

Le 10 octobre : Le Conseil municipal de Lyon, dans ses délibérations, invite le Conseil d'administration de l'association à rechercher les moyens de procurer du travail aux jeunes aveugles à leur sortie de l'Ecole, et à activer la création d'ateliers à leur usage. Faute de moyens, le projet est repoussé.

1899

Le 11 avril le conseil municipal de Lyon renouvèle sa demande à l'école de rechercher des moyens de procurer du travail aux aveugles à l'issue de leur scolarité.

L'Assemblée Générale de l'association décide la construction d'ateliers d'apprentissage pour jeunes gens et jeunes filles.

M. Hugentobler est propriétaire de la moitié des terrains et de l'école en partie haute. La société d'assistance reçoit d'Antonin Perrin, conseiller général du Rhône et administrateur un terrain à bâtir de près de trois hectares en partie basse traversé par la rivière la Rize*, à l'angle du chemin de la Rize (actuelle rue Valentin Haüy) au numéro 20 et de la rue de la reconnaissance (actuelle rue Antonin Perrin). Voir plan page 11.

1904

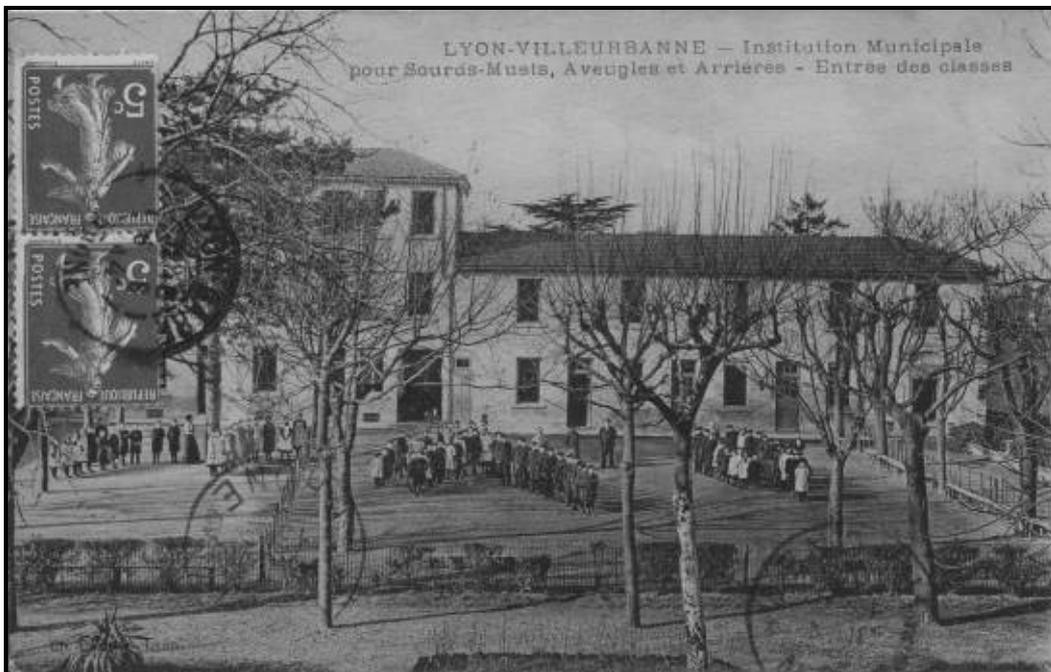
Le 30 octobre : Les ateliers sont inaugurés par Monsieur BUISSON, député de la Seine. Trois secteurs sont prévus : broserie, cannage, vannerie. Les aveugles sont formés dans la spécialité d'accordeurs d'instruments de musique

**La Rize : dans les années 1970 cette petite rivière a été rejetée dans le canal de Jonage qu'elle franchissait par un siphon. Les choix urbanistiques de la ville ont facilité sa disparition. Elle a donné son nom à la petite rue de la Rize en face du 18 de la rue Antonin Perrin.*

1906

L'établissement compte 70 sourds-muets, 41 aveugles et 14 enfants retardés. Monsieur Lafontaine est le directeur de l'école. La société d'Assistance et de patronage fournit une aide morale et financière et s'attache plus spécialement aux débouchés professionnels des aveugles, plus défavorisés sur ce plan que les sourds muets.

Monsieur Jacques Hugentobler prend définitivement sa retraite en octobre 1907



Institution municipale pour sourds-muets, aveugles et arriérés – Entrée des classes.
Les élèves sont en rangs avec leurs professeurs

LES ATELIERS D'AVEUGLES ADULTES



1911

Sur des terrains attenants à l'école, sont construits les Ateliers d'Aveugles Adultes, situés à l'angle de la rue de la Rize (actuellement rue Valentin Haüy) et de la rue de la reconnaissance (actuellement rue Antonin Perrin). Ils comportent 360 m² d'ateliers pour 20 ouvriers : fabrication de brosses, fabrication d'articles en osier, cannage de chaises et paillage de chaises.

1912

« Les ateliers d'aveugles adultes » dont on peut toujours voir l'inscription sur le fronton de la porte d'entrée au 18 de la rue A Perrin, sont inaugurés par M. Antonin PERRIN le 9 juin.

Ce sont les locaux actuels de l'Ecole GALLIENI. Les ouvriers qui le souhaitent pouvaient être logés sur place moyennant une retenue sur salaire équivalente au prix de la pension.

A cette occasion, M. PERRIN annonce la municipalisation de l'école voulue par Edouard HERRIOT, maire de Lyon. Le docteur DOLARD, médecin de l'école et M. LAFONTAINE directeur sont présents et apprécient la nouvelles.

1914

La partie haute de la propriété est dédiée aux enfants sourds ou retardés. La partie basse est acquise aux enfants déficients visuels.

Ouverture d'une unité de formation professionnelle dans les métiers pratiqués : broserie, osier, cannage et paillage de chaises.

Les terrains cédés par M Antonin PERRIN sur lesquels sont implantés les ateliers adultes aveugles sont eux gérés par la Société d'Assistance et de patronage.

Durant les premiers mois de la guerre, les locaux sont réquisitionnés par l'autorité militaire et sont transformés en hôpital recevant les soldats blessés : 250 militaires aveugles ou sourds y seront soignés.



Les locaux sont transformés en hôpital militaire



et en école de rééducation des aveugles et sourds de guerre

L'ECOLE GALLIENI



1916

Les Ateliers d'Aveugles Adultes prennent le nom d'Ecole Gallieni en mémoire de Joseph GALLIENI.

(1849- 1916) qui après avoir servi au Soudan et au Tonkin, « pacifia » et organisa Madagascar (1896-1905). Gouverneur de Paris en 1914, il participa à la victoire de la marne. Ministre de la guerre en 1915- 1916, [il fut fait maréchal France à titre posthume en 1921.]

Les locaux sont restitués à l'association et reçoivent, dans les ateliers, en rééducation professionnelle, les blessés soignés auparavant dans l'établissement.

1918

A l'issue du conflit, l'établissement reprend ses activités antérieures. La Société d'Assistance et de Patronage gère les trois établissements entre les deux guerres. Elle donne la municipalisation des deux établissements pour enfants. C'est ainsi que l'école pour jeunes déficients visuels et l'école pour les sourds-muets sont municipalisées dans un premier temps, puis nationalisées dans un second temps. L'association ne gère depuis qu'un seul établissement : l'Ecole Gallieni.

1925 :

Extension du terrain, 3600 m²

1945

L'ordonnance du 3 juillet : précise le mode de fonctionnement des œuvres d'assistance aux aveugles et met l'association face à un problème de choix d'intervention: d'assistance ou de rééducation.

1954

Extension des ateliers de 300 m².

LE DEVENIR DES ARRIERES, DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES

La période de l'entre deux guerres sera marquée par la séparation des différentes sections.

Les arriérés :

Ils seront les premiers à partir. Ils bénéficieront d'une pédagogie adaptée dans un centre à Gerland.

Les sourds muets :

Les garçons rejoignent l'institution de Chambéry et les filles une annexe à Pont-de-Beauvoisin. Les locaux seront plus tard loués à la chambre des métiers pour une école professionnelle de l'automobile. Ce centre d'apprentissage fermera ses portes en 1972.

Les aveugles :

L'intégration des enfants handicapés à l'Education Nationale se traduira dans les années 1970 par un transfert de l'ENESEDV [école nationale d'enseignement spécialisé pour déficient de la vue] 20 rue valentin HAÛY à la rue de France : après un vigoureux plaidoyer des associations pour une implantation dans la ville.

Un établissement neuf est créé sur une partie de terrain acheté par la ville aux établissements Martin : d'abord EREA DV [école régionale d'enseignement adapté pour déficients visuels] puis cité scolaire René PELLET.

Un bail emphytéotique sera accordé à l'école de Masso-kinésithérapie devenue école des Kinés aveugles puis I.F.M.K. DV. Elle s'installe en 2009 à l'université Claude Bernard Lyon I, 8 rue Rockefeller

La ville de Lyon cède la propriété de J. Hugentobler à l'état qui l'attribue au rectorat de Lyon.

Les bâtiments du rectorat seront à l'abandon pendant près de 40 ans [1970 – 2010].

Voir plan page 11.

Reste alors une partie des terrains confiés à la société d'assistance par M. Antonin Perrin et un peu plus tard par l'imprimerie Arnaud. Cette société elle aussi a dû vendre des terrains pour moderniser l'hébergement des pensionnaires de l'Ecole Gallieni.



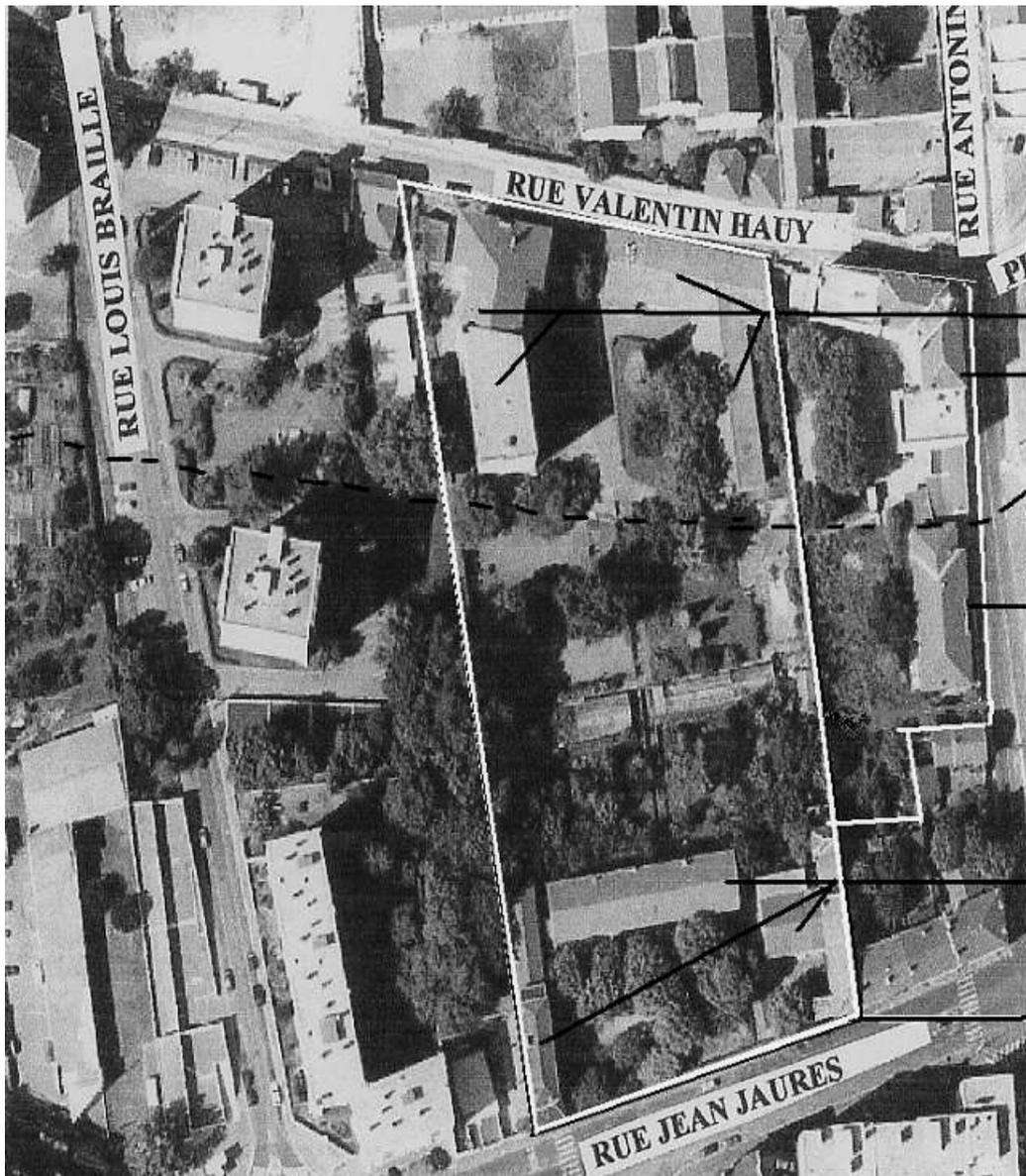
Institution municipale des jeunes aveugles Au 20, rue louis Braille
(Actuelle rue Valentin Haüy le bâtiment est toujours là.)



Ecole de rééducation des aveugles et des sourds de guerre. Section des aveugles : leçon de massage

TERRAIN DU RECTORAT – ECOLE GALLIENI

Les terrains du rectorat et de l'Ecole Gallieni
tels qu'ils se présentaient dans les années 1990
On y retrouve encore, comme à l'origine, les différentes sections
séparées par le ruisseau la Rize.



La « société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône et des départements voisins ».

1969-2011



1969

L'institution privée n'accueille plus que des personnes en situation de handicap visuel. Les statuts et le nom de l'association change de nouveau pour devenir « société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône et des départements voisins ».

1975

L'Ecole Gallieni entre dans le champ d'application des lois 75-534 d'orientation en faveur des personnes handicapées et 75-535 relatives aux institutions sociales et médico-sociales qui posent les bases du fonctionnement des établissements accueillant des personnes handicapées en Centre d'Aide par le Travail, ainsi que les modalités de leur prise en charge.

1982

L'Ecole Gallieni qui accueille des aveugles et des amblyopes comprend désormais 3 structures distinctes: un Centre d'Aide par le Travail (CAT), un foyer d'hébergement et un Centre d'éducation de Rééducation Professionnelle (CRP) préparant à la formation de standardistes/agents d'accueil. L'hébergement comprend 36 places pour les travailleurs en ESAT réparties entre les 2^{ème} et 3^{ème} étages du 18 de la rue Antonin Perrin et l'annexe : petit bâtiment situé près du potager au dessus de l'atelier de vannerie. Quatre chambres supplémentaires sont proposées aux élèves du CRP venant de départements éloignés.

1999

Suppression de l'activité « broserie » et développement de l'activité conditionnement.

2000

Suite, à un audit du conseil général en 1999 et à l'élaboration d'un projet d'établissement le service éducatif du foyer d'hébergement voit le jour. Six postes sont ainsi financés en plus du poste et demi d'animateur déjà existants. Il s'agit des postes de veilleurs de nuit, Aide Médico-Pédagogique, Moniteurs Educateurs, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Educateurs Spécialisés. Les premières embauches sont effectives dès le mois de décembre 2000.

**L'annexe apparaît très nettement sur une photo aérienne en page 21, construite en bordure du jardin potager elle comportait : en rez-de-jardin l'atelier de vannerie et d'osier brut et au dessus en-rez-de-chaussée 6 chambres doubles et un petit logement pour le personnel. Elle possédait un accès direct sur la rue Antonin Perrin par un portillon métallique.*

2001

Juillet : pose de la première pierre d'un immeuble de quatre étages, en lieu et place de « l'annexe »*. Le second étage de cet immeuble est dédié aux quatre appartements collectifs pouvant accueillir 20 résidents. Une partie du premier étage est destinée à la cuisine et la salle à manger. Les autres parties de l'immeuble sont destinées à des logements sociaux, indépendants de l'école Gallieni, cela au terme d'un accord passé avec l'OPAC de Villeurbanne.

2002

Hébergement : Il se répartit maintenant de la façon suivante : 20 places dans les quatre appartements collectifs et 20 places en chambres individuelles dans l'ancien bâtiment.

Mixité : Les femmes sont accueillies dans le foyer d'hébergement ; une structure réservée auparavant uniquement aux hommes.

Une extension d'habilitation : permet également l'accueil d'une population déficience intellectuelle légère sans troubles visuels associés. C'est le début d'une nouvelle cohabitation.

Le CAT s'était ouvert aux travailleuses depuis 1999.

CAT : Extension et réorganisation des ateliers « services aux entreprises » : 490 m² supplémentaire.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale apporte des modifications sur le droit des usagers et leur protection. Elle permet de clarifier les pratiques de l'établissement et introduit le concept d'évaluation.

2005

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ainsi que pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, met en avant le droit à la compensation des conséquences du handicap et place la personne handicapée au centre du dispositif tout en lui permettant une meilleure participation à la vie sociale. Elle donne une définition du projet de vie et de son volet professionnel.

2006

Le Centre de Reclassement Professionnel pour adulte ferme, faute de demande de formation et de débouchés dans le domaine des standardistes et des agents d'accueil.

Le Foyer d'hébergement voit sa capacité d'accueil passée de 36 à 40 places.

Les trois ateliers artisanaux : vannerie d'osier, cannage et paillage de chaise poursuivent leurs activités en direction des particuliers comme à l'origine des « ateliers d'aveugles adultes ».

A l'atelier de conditionnement une extension de 554 m² est créée destinée au stockage et à l'atelier autonome.

L'ESAT accueille désormais 90 ouvriers.

2010

La mairie de Villeurbanne rachète le terrain du rectorat.

Le projet présenté qui comporte des logements étudiants, des logements sociaux et une coulée verte entre la rue J. Jaurès et la rue Valentin Haüy a la particularité de liguer contre lui les associations Villeurbannaises. Elles proposent l'aménagement de ce lieu chargé d'histoire en un parc boisé ouvert à tous.

Vue aérienne en 2005. [Google maps]



Le nouvel atelier de conditionnement est bien visible ainsi que l'immeuble au 20 de la rue Antonin Perrin où sont installés les appartements collectifs, la salle à manger et la cuisine collective. Dans la cour une tente blanche sert pour le stockage de l'ESAT, en attendant l'extension de 554m² en arrière du nouvel atelier. Le long de la rue Jaurès les bâtiments de l'école professionnelle ont été détruits

L'Ecole Gallieni : Juin 2011



L'INSTITUT Jacques HUGENTOBLER

Rien à Lyon ou à Villeurbanne ne rappelle l'œuvre de cet éducateur fondateur de l'école des sourds-muets.

Jacques Hugentobler*[1844–1924], né à Hénau, canton de Saint-Gall en Suisse, protestant, médecin spécialiste des sourds-muets pour les uns ou bien instituteur puis professeur des aveugles et des sourds muets pour les autres. Il s'installe en France vers 1880.

Franc maçon initié à la loge genevoise en 1869. Il s'affiliera ensuite à la plus ancienne des loges lyonnaises. Cet engagement de la franc-maçonnerie perdurera au sein de la société d'assistance et de patronage.

A l'âge de vingt ans, de 1864 à 1867, il est instituteur à l'école des sourds-muets de Saint Gall puis à l'institut des sourds muets et des aveugles de Zurich. De 1869 à 1872, il dirige une école pour le même public à Genève.

Connu, il vient à Lyon à la demande d'une famille aisée pour se charger de l'éducation de leurs deux enfants sourds. Il appartenait à la tendance oraliste*, opposé à ce qui sera la langue des signes. Il s'opposait ainsi à Forestier autre éducateur Lyonnais, partisan d'une méthode mimique.

Marié à ROSE Zuberbühler, ils s'installent à Lyon, au 10 rue Duhamel et ouvrent une petite école pour les enfants sourds de quelques familles bourgeoises.

Pour accueillir plus d'élèves et appliquer correctement les exigences de l'oralisme, la famille HUGENTOBLER déménage à Villeurbanne où en 1882 elle a acquis une maison et une propriété de 1.4 hectare, 77 rue des Maison-Neuves, l'actuelle rue Jean Jaurès. Il y fonde « l'institut HUGENTOBLER » de Villeurbanne

En 1890 l'institut accueille 17 aveugles en plus des 63 sourds-muets. La même année M. Hugentobler demande sa naturalisation.

En 1899 M. Hugentobler offre une partie du terrain dont il est propriétaire en partie haute, M Antonin Perrin, conseiller général du Rhône et administrateur fait don d'un terrain à bâtir de près de trois hectares en partie basse à l'angle du chemin de la Rize (actuelle rue Valentin Haüy) au numéro 20 et de la rue de la reconnaissance (actuelle rue Antonin Perrin).

Deux structures distinctes cohabitent désormais ; les sourds-muets et les retardés en partie haute, les aveugles en partie basse. Jacques Hugentobler continue à assurer la direction de l'ensemble

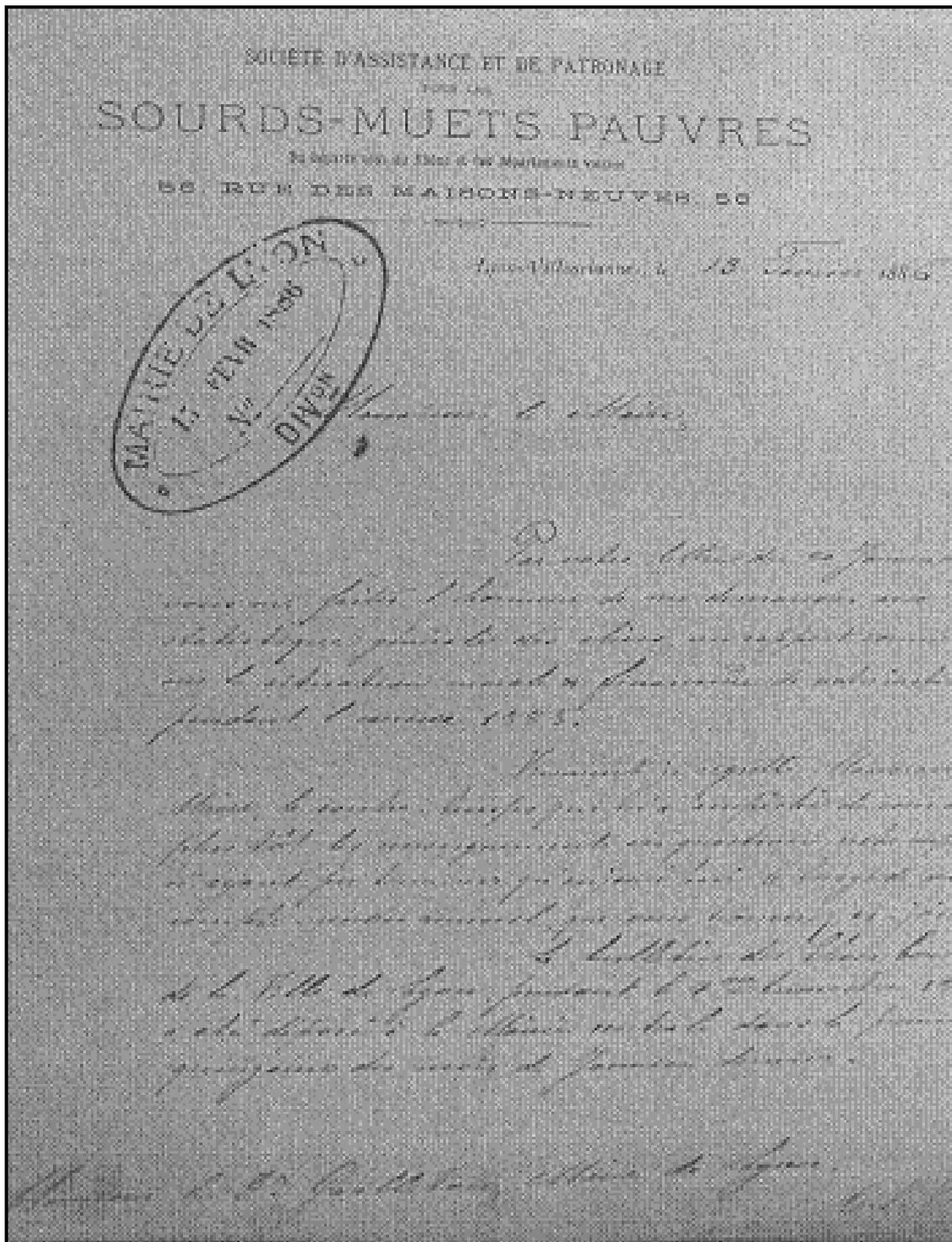
En 1906 Jacques Hugentobler désire prendre sa retraite, Monsieur Lafontaine prend la direction de l'établissement qui compte 70 sourds-muets, 41 aveugles, 14 enfants retardés. Monsieur Hugentobler meurt en 1924 et son épouse meurt le 27 octobre 1925 à Lyon. Elle est inhumée au cimetière de Cusset.

*Bibliographie en annexe.

*L'oralisation est la capacité de la personne sourde à s'exprimer verbalement

Documents d'archive de la ville de Lyon.

Archive de la ville de Lyon : un courrier manuscrit adressé à monsieur le maire en réponse à sa demande de statistique générale des élèves et sur la situation morale et financière de l'institution pour l'année 1885. Courrier avec l'entête de la société d'assistance et de patronage pour les sourds muets pauvres. 56 rue des maisons neuves et en date du 18 février 1886.



Archive : carton d'invitation pour deux personnes à la distribution des prix aux élèves de la fondation Hugentobler par la société d'assistance et de patronage pour les sourds muets et les aveugles du Rhône et des départements voisins le 17 juillet 1898 au 77 rue des Maisons Neuves..

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE ET DE PATRONAGE
POUR LES
SOURDS-MUETS et les AVEUGLES
DU RHÔNE ET DES DÉPARTEMENTS VOISINS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
77, Rue des Maisons-Neuves, 77

Lyon-Villeurbanne, le 17 juillet 1898.

M

Le Conseil d'administration de la *Société d'assistance et de patronage pour les Sourds-Muets et les Aveugles* du Rhône et des départements voisins vous prie de vouloir bien honorer de votre présence la distribution des Prix aux Elèves de l'Institution Hugentobler, qu'elle patronne.

Cette solennité aura lieu **Dimanche prochain 24 juillet, à 2 heures 1/2 précises, à l'Etablissement, 77, rue des Maisons-Neuves (Villeurbanne).**

Elle sera présidée par M. G. COMPAYRE, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université de Lyon.

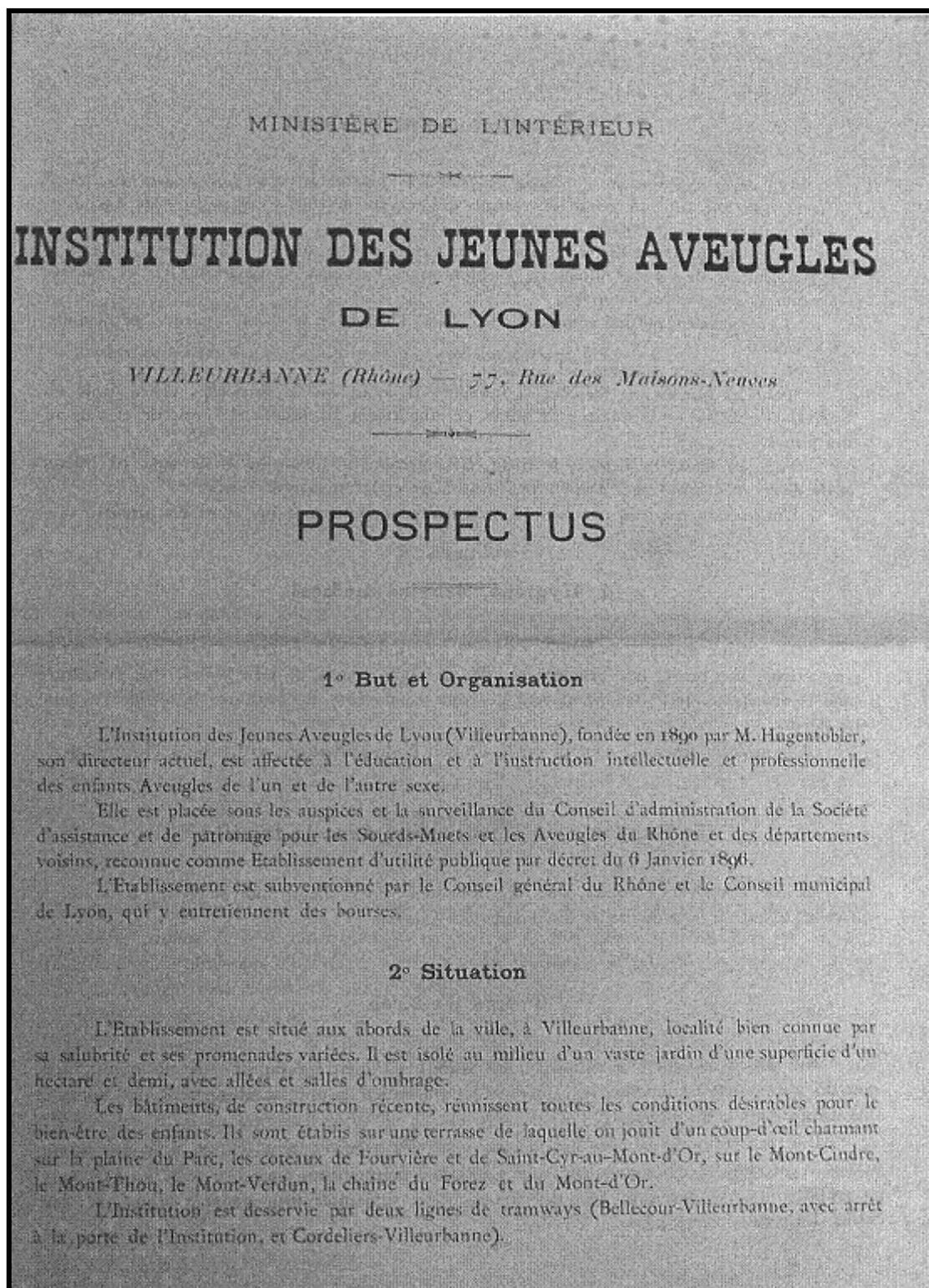
Pour le Conseil d'administration :
Le Président,
Em. COHENDY,
Professeur à la Faculté de Droit.

La présente donne droit d'entrée pour deux personnes.

La rentrée des classes est fixée au lundi 3 octobre

Imprimerie Lacroix, rue Villars, 5, Lyon

Archive de la ville de Lyon : un prospectus de l'institution des jeunes aveugles de Lyon présentant les buts, l'organisation et la situation géographique de l'institution, début 1900. La description géographique est particulièrement bucolique.



Les journées du patrimoine

Journées du
patrimoine
2010



Perralière
Grandclément

visite

commentée
de l'école GALLIENI

par son Directeur Jacques HANCHIN
autour du personnage de
Jacques HUGENTOBLER, son fondateur.

Dimanche 19 septembre
à 14 h 30

Gratuit



Jacques HUGENTOBLER

Par Jacques Hanchin

Jacob, dit Jacques Hugentobler, est né à Hénau en Suisse le 15 septembre 1844. Après ses études, il devient instituteur à l'école des sourds-muets de Saint Gall de 1864 à 1867, puis professeur à l'institut des aveugles et sourds-muets de Zurich en 1868 et enfin directeur de l'institution des sourds-muets de Genève.

En 1872, M. de Monteynard, rentier lyonnais, le fait venir à Lyon pour s'occuper de ses deux filles sourdes-muettes. J. Hugentobler ouvre à cet effet, en 1872, une école privée destinée à recevoir une dizaine d'enfants. L'école est installée au 10 de la rue Duhamel à Lyon, siège de la loge franc-maçonnique. L'engouement des intéressés n'est pas étranger à cet arrangement.

Trois ans plus tard, Jacques Hugentobler fonde sa propre institution, toujours à Lyon, montée de Choulans. A cette époque, la doctrine officielle, dite de la mimique est fondée sur la gestuelle et la méthode des signes, inspirée des travaux de l'abbé de l'Épée. J. Hugentobler développe quant à lui une prise en charge mixte fondée sur l'oralité, déjà appliquée à l'étranger. Cette « méthode orale » va s'imposer peu à peu, à la faveur des différents congrès, entre 1878 et 1880.

J. Hugentobler en précise les avantages : « faire comme les autres, supprimer les grimaces, lire sur les lèvres, faire des progrès aussi bien dans que en dehors de l'école, s'ouvrir aux métiers et améliorer le jeu des poumons et de l'appareil respiratoire ».

La reconnaissance de la méthode, impliquant notamment un supplément de personnel enseignant, est progressive. J. Hugentobler l'impose néanmoins, ce que consacre sa nomination en tant qu'officier d'académie. En 1881, il propose au maire de Lyon de fonder un institut municipal de sourds-muets. Le débat sur l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans aboutit parallèlement à la loi du 18 mars 1882. Les jeunes handicapés en restent cependant exclus.

Pour J. Hugentobler, « l'enseignement présente un caractère particulier. Le but que nous lui assignons à l'institution des sourds-muets est de remplacer pour ces élèves l'école publique qui ne peut leur offrir une instruction suffisante et même de remplacer aussi pour une part la maison paternelle où l'enfant n'a pas pu recevoir ces notions préliminaires que possède le parlant à son entrée à l'école ».

Ces réflexions vont présidées au transfert de l'école de Lyon à Villeurbanne. En 1882, J. Hugentobler fait l'acquisition, pour 75 000 francs, d'une propriété sise au 56, rue des Maisons Neuves à proximité de la rue de la Reconnaissance. Il écrit au préfet : « j'ai cru devoir payé de ma personne...pénétré du désir de voir la nouvelle institution se fonder promptement, au sein d'une charmant propriété dans laquelle je puis recevoir une quarantaine de pensionnaire ».

C'est une propriété bourgeoise, nantie de dépendances et d'un vaste terrain traversé par un ruisseau « La Rize » L'implantation de l'institution nécessite des aménagements et la construction d'un nouveau bâtiment pour les pensionnaires, travaux qui sont immédiatement entrepris. Les maires de Lyon et de Villeurbanne sont sollicités pour l'octroi de subventions, de bourses d'études (500 francs par élèves), la prise en charge des frais de trousseau, de nourriture et d'enseignement.

Parallèlement, le conseil général du Rhône décide le transfert à l'institution Hugentobler de quatre bourses vacantes de l'institution des sourds-muets de la montée de Belmond où est pratiquée la méthode de la mimique. Par la suite, les transferts de bourses deviennent systématiques.

L'effectif passe de 9 élèves (garçons et filles) en 1882 à 27 à la fin 1884, encadrés par 3 enseignants rémunérés par l'établissement. De nouvelles constructions sont lancées en 1886, l'effectif est alors de 37 élèves dont 19 sont boursiers.

Les apports financiers restent pourtant insuffisants. En juillet 1883 est créée la « société d'assistance et de patronage des sourds-muets de Rhône et des départements voisins », dont les statuts seront déposés fin décembre 1884. Désormais une aide privée plus pérenne pourra compléter l'aide officielle. On compte au nombre des donateurs et membres actifs des membres éminents du monde universitaire et médical, ainsi que des industriels, tel Antonin Perrin.

Mais les problèmes budgétaires persistent. Une enquête officielle fait état d'une dette de 80 000 francs et le préfet estime que l'établissement doit être surveillé, ce qui provoque la réaction de J Hugentobler : « j'ai entrepris une œuvre difficile et utile ; dans la direction de ma maison, je puis me tromper parfaitement et je serai reconnaissant à qui voudra s'intéresser assez à notre œuvre pour me donner un conseil utile mais jamais je ne souffrirai que l'on doute de mon désir sincère de bien faire ».

Mme Hugentobler, réputée, voire vivement critiquée pour sa rigueur, prend en main la gestion. On relève la bonne situation sanitaire de la maison, attribuée aussi bien à des mesures d'hygiène « qu'à la situation admirable de l'institution au milieu d'un jardin spacieux et bien ombragé qui reçoit à flot la lumière et l'air vivifiant de la campagne ». La situation financière se redresse. En 1890, l'école compte 63 élèves et bénéficie de subventions régulières allouées par le ministère de l'intérieur, le conseil général et la société de patronage.

Jacques Hugentobler demande et obtient la nationalité française.

En 1889, suite à la fermeture préfectorale de l'Institution Frachon, le conseil général du Rhône propose de créer à l'intérieur de l'école une division spéciale pour jeunes aveugles. De nouvelles installations sont faites, un nouveau projet pédagogique est rédigé. Il compte 12 articles réglant l'admission des élèves, les conditions et la durée des études et l'éducation à leur dispenser. Le conseil général du Rhône crée alors, en accord avec la ville de Lyon, une école destinée à l'instruction et à l'éducation des jeunes aveugles,

donnant non seulement à la section des aveugles, mais à toute l'institution Hugentobler, un caractère de service public permettant d'en asseoir le développement.

En août débute la construction de l'actuel bâtiment, incluant les bureaux du Lycée d'Enseignement Professionnel. Le 1^{er} novembre 1890, cette nouvelle classe comprend deux sections pour 7 débutants et 5 autres élèves, soit 6 garçons et 6 filles, tous boursiers âgés de 5 à 21 ans.

La classe est dirigée par mademoiselle Giroud, institutrice de 26 ans, d'origine suisse. Des leçons de piano de solfège sont données par mademoiselle Aubert, ancienne élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris. Trois types d'enseignements, intellectuel, musical, professionnel, sont dispensés à raison de huit heures quotidiennes de cours. Lors de l'année scolaire 1890 1891 cette classe pour aveugles compte 17 élèves, celle des sourds-muets ben compte 63. Les deux sections sont bien séparées pour les activités scolaires mais tous les élèves se retrouvent lors des récréations et au sein de l'internat.

L'école des sourds, qui compte les plus grands nombres d'élèves a atteint sa vitesse de croisière. L'attention se porte alors sur le développement de l'école des aveugles. De premiers succès ont été obtenus dès 1892 dans le canton de Villeurbanne. Deux élèves réussissent leur certificat d'études, dont les épreuves ne sont pas différenciées de celles des voyants. Mais de nouveaux besoins se font sentir. Les élèves aveugles grandissent, certains aspirent à poursuivre leurs études au delà du certificat d'études et alors seul un transfert sur Paris peut être envisagé. D'autres n'ont pas cette aspiration et souhaitent apprendre un métier. A la différence des élèves sourds-muets qui trouvent après leurs études assez aisément du travail dans les petites entreprises de Villeurbanne et deviennent ouvriers, la cécité, elle, rend malaisé un apprentissage du même niveau.

Ce contexte préside à la création d'ateliers visant à l'apprentissage spécifique d'un métier et à l'obtention d'une réelle classification professionnelle. Dans sa séance du 10 octobre 1893, le conseil municipal de Lyon incite la société 'assistance et de patronage à les créer, point de départ d'une nouvelle orientation de la prise en charge des aveugles. Les deux sections occupent des bâtiments situés vers la rue des maisons neuves et un vaste terrain descendant au-delà de la Rize, le long de la rue valentin Haüy, là où est actuellement établis l'école Gallieni et l'école des déficient visuel : ENESDV.

Le 6 janvier 1896, le président de la république, Félix Faure, signe le décret de reconnaissance de la société d'assistance comme établissement d'utilité publique. Désormais elle est, officiellement, un interlocuteur pour les autorités et peut recevoir dons et leg.

En 1897, Marie-Antoinette Clerget, aveugle âgée de 17 ans, est reçu au brevet avec mention bien. Le recteur, monsieur Compayré, assiste à la distribution des prix.

Jacques Hugentobler âgé de 54 ans envisage de se retirer. En 1898, il confie la direction de l'établissement à monsieur Patras, ancien chef de bureau à la préfecture du Rhône.

Mais depuis son domicile tout proche, au 77 bis rue des Maisons Neuves, il reste encore très présent et devient d'ailleurs membre du bureau de la société d'assistance. L'institution compte alors 92 élèves, dont 68 sourds-muets et 24 aveugles.

L'assemblée générale de 1899 décide de la construction d'ateliers d'apprentissage pour aveugles et alloue une somme de 10 000 francs prise sur le fond de réserve. Le dossier avance, soutenu par les tenants de la laïcisation des institutions scolaires, dans le contexte de la séparation des biens de l'église et de l'état. Jacques Hugentobler offre une partie du terrain qui lui appartient. Antonin Perrin, industriel, conseiller général du Rhône et administrateur de l'établissement, fait don d'un terrain, au 20 de la rue de la Rize : actuellement rue valentin Haüy. Le gouvernement vote un crédit de 60 000 francs pris sur les fonds du pari mutuel. Le conseil général du Rhône alloue 15 000 francs. Les travaux entamés en juillet 1902 se terminent en décembre 1903. Le 30 octobre 1904, sous la pluie, devant 700 personnes l'inauguration est présidée par monsieur Buisson député de la Seine.

Sources : « L' E.N.E.S.D.V., Ecole Nationale d'Enseignement Spécialisé pour Déficiants de la Vue », Gérard MARSOT, Juillet 1983 (ouvrage consultable aux Archives municipales de Villeurbanne, Le Rize, r. Valentin Haüy, face à l'ESAT Galliéni). Revue « Humanisme », n° 267

Conseil de Quartier Perralière-Grandclément – Atelier Patrimoine – Septembre 2010

Renseignements : Direction de la démocratie, du développement et de la vie des quartiers -

Hôtel de ville de Villeurbanne - Av Aristide Briand – 69100 - Villeurbanne

Tél. : 04 78 03 68 57 – Courriel : conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Remerciements à Mme Dominique GRARD,

Responsable des Archives Municipales de Villeurbanne